
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Olivier MENAGER, Emmanuel FOLLEAT, Gisèle PLOUX, Michel CHALANDON, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Claire LEGLISE, Céline MARCHAND, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT

Excusé: Emmanuel GOBBO,

Secrétaire de séance: DESSOLIN Monique

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 Octobre 2022:

Voté à l'unanimité

2) DEVIS Isolation Electricité Plomberie Logement au-dessus de la Mairie:

Des devis ont été réalisés pour remettre aux normes le logement au-dessus de la Mairie:

EURL BAILLY pour des travaux d'électricité : 6 859,92€H.T

SARL CAILLET Frères pour des travaux d'isolation en acoustilaine : 9139,31€ H.T

et avec une variante option laine et bois pour un coût supplémentaire de 1366,56€H.T

Ces devis sont votés à l'unanimité et feront l'objet de subvention

Mise aux normes des tableaux électriques à la salle des fêtes :

Devis ELEC SERVICES 71 :

Avec interrupteur différentiel : 1888,68€TTC

Sans interrupteur avec reprise du différentiel de la cuisine : 1533,24€TTC

Devis accepté à l'unanimité avec le choix de reprise du différentiel.

Changement des huisseries Mairie et Poste:

Le Maire fait part au conseil municipal que les huisseries de la Mairie sont très anciennes et qu'il y a une forte déperdition thermique.

Le Conseil Municipal étudie les devis suivants :

Devis PACOTTE-MIGNOTTE :

Salle Mairie:

PVC: 3164,36€ H.T.

ALU: 5265,89€H.T

Poste:

PVC: 5688,00€ H.T

ALU: 7957,80€ H.T

Salle des Fêtes:

Fenêtres + porte : 7005,00€ HT

Devis System Fermetures :

Salle Mairie:

PVC: 5 993,30€ H.T

ALU: 7 679,60€H.T

Poste:

PVC: 8083,81€ H.T

ALU: 9256,64€ H.T

Compte tenu que ces travaux peuvent bénéficier de subventions allant jusqu'à 80% côté poste, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les devis moins-disant de l'entreprise PACOTTE-MIGNOTTE avec la version ALU.

3) Désignation du Correspondant Incendie et Secours:

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

La Préfecture a demandé de nommer dans chaque commune un correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité:

Monsieur Nicolas JACQUESON

4) Subventions:

Dans le cadre de l'amélioration à l'habitat, la commune peut prétendre à des subventions concernant les travaux de rénovation du logement au-dessus de la Mairie ainsi que le changement des huisseries de la Mairie et de la salle des fêtes.

Nous pouvons être éligible à trois subventions :

- * Département : "Appel à projets 2023" pour le bâtiment du logement et de la Mairie
- * Etat : DETR 2023 pour l'ensemble des bâtiments Mairie et Salle des Fêtes
- * La Poste : pour les travaux côté Agence Postale

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions et charge le Maire de procéder aux demandes correspondantes.

5) Adhésion Panneau Pocket:

Panneau Pocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, par notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone.

Chaque administré pourra télécharger l'application gratuitement sur son mobile, tablette ou ordinateur.

9300 collectivités ont déjà adhéré à Panneau Pocket.

Le coût de cet abonnement avec un tarif préférentiel grâce à notre cotisation des maires ruraux de Saône et Loire jusqu'au 29 décembre est de :

Pour un an : 130€ TTC

Pour 2 ans : 260€ TTC avec 1 trimestre supplémentaire offert

Pour 3ans 390€ TTC avec 1 semestre supplémentaire offert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour un abonnement de 3 ans à Panneau Pocket.

Dès notre souscription, vous recevrez dans votre boîte aux lettres des flyers pour vous aider à télécharger cette nouvelle application entièrement gratuite pour tous.

6) Redevance Distillateur:

Depuis le 06 décembre, Monsieur Mathieu SABBAGH, artisan distillateur, est installé à Paris l'Hôpital pour exercer son activité. Comme chaque année un sous-compteur pour mesurer sa consommation d'eau a été mis en place. Considérant que le prix du m3d'eau revient à 4,70€, le nombre de m3 utilisé lui sera facturé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lui facturer en plus du prix de l'eau un forfait de 50€ la semaine pour l'occupation du domaine public.

7) Questions Diverses:

* Problème de vitesse route de Créot:

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à des problèmes de vitesse Route de Créot, Monsieur Philippe ROUGEMONT de la Direction Départementale des Territoires nous a conseillé de changer le sens des priorités.

Cette idée est à étudier.

* Suite à la mise en place prochaine d'un défibrillateur, des initiations aux premiers secours pourront être données par les Sapeurs Pompiers. Une ligne au budget sera rajoutée pour palier à ces formations.

* Un curage assainissement et eau pluviale a été effectué rue des Bayards par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. L'entreprise BRUCHON qui a dirigé les travaux a trouvé quelques anomalies notamment des traces de béton dans les regards d'eau pluviale. Nous vous rappelons que ces déversements sont strictement interdits et que ces incivilités peuvent faire l'objet de sanctions.

*Le règlement ne stipulant aucun congé en cas de décès d'un membre de la famille non direct pour les agents de la collectivité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une journée d'autorisation d'absence pour cette situation. Un tableau sera effectué spécifiant tous les congés exceptionnels pour les agents.

Fin de la séance à 21h50

Certifié Conforme,
Le Maire,
Olivier MENAGER